

## Handicap : Fougères est passée au vert

La Ville fait partie des bons élèves en matière d'accessibilité. Les commerçants aussi jouent le jeu, parfois même mieux qu'ils ne l'imaginent.

### Reportage

Delphine Delaunay est angoissée. À l'instar de bon nombre de ses collègues commerçants de la place Ariside-Briand ces dernières semaines.

La raison ? La mise en conformité de son établissement avec la loi de 2005 sur le handicap.

Les propriétaires de commerces avaient jusqu'au 27 septembre pour déposer en préfecture le dossier représentant leur agenda d'accessibilité. « C'est un dossier angoissant, pas comme ça », regrette la marchande de primeurs. À tel point que certains commerçants ont fait appel à des sociétés spécialisées pour le remplir. « C'est vrai que ça nous travaille », note Marine Rault, opticienne. « Car il faut que ce soit aux normes et on peut être sous le coup d'une amende. »

### La norme et l'usage

Pascal Royer, élu départemental de l'Association des paralysés de France (APF) et référent pour l'arrondissement des Marches de Bretagne, veut rassurer : « Les contrôles devraient pas débiter avant le 1er janvier 2016, et vous savez il y a une norme et l'usage. »

« Mais ce n'est pas facile de savoir si une personne handicapée équipée d'un fauteuil peut monter », s'inquiète Delphine Delaunay. Avec ses 8 cm, la marche de son magasin est trop haute. Mais une petite rampe suffira. Montant de l'investissement : 150 € environ. « Il n'y a pas forcément besoin de faire des gros travaux, s'époumone Pascal Royer. Le minimum et déjà ce sera



Pas besoin de gros travaux. Une simple rampe amovible et une sonnette permettent de rendre un commerce accessible.

bien. Si vous ajoutez un petit macaron ou une petite sonnette pour indiquer que vous avez une rampe d'accès ce sera parfait. » Un satisfecit à l'image de la ville.

Fougères dispose d'un drapeau vert au baromètre de l'accessibilité départemental de l'APF, en remplissant la majorité des obligations en terme d'accessibilité.

Une bonne note que l'on doit à la volonté des pouvoirs publics (lire ci-

dessous) et à l'engagement des acteurs privés. La plupart des centres commerciaux et les services de soins sont accessibles par exemple. « La Ville a fait un travail remarquable, reconnaît Pascal Royer. Et ce, malgré son caractère accidenté. »

Une difficulté compensée en partie par les neuf bus équipés de plate-forme du réseau Surf et les « tickets-taxi », disponibles pour les communes dépourvues de trans-

ports urbains ou péri-urbains.

Alors tout n'est pas parfait à Fougères, comme les pavés, véritable hantise des personnes en fauteuil, mais « la volonté est là, c'est l'essentiel ».

Antoine VICTOR

Regarder la vidéo sur [ouestfrance.fr/fougères](http://ouestfrance.fr/fougères)

## Louis Feuvrier, maire : « Répondre à tous les types de handicaps

Ce drapeau vert est une reconnaissance des efforts de la Ville de Fougères des quelques années pour faciliter le quotidien. Tous les équipements et les services sont notamment accessibles. Nous avons eu une récompense en 2013 (Trophée du Handicap). Pour les transports, via le Syndicat à vocation unique (Surf), il y a quatre bus, les bus ont été renouvelés pour les rendre accessibles. Le CCAS a

récemment été rénové. Et le conseil municipal a validé notre agenda d'accessibilité programmé pour les prochaines années. Des travaux sont prévus pour répondre à tous types de handicaps.

Quant à la mairie, c'est un monument historique, nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons. Nous devons avoir l'autorisation de l'ABF (Architectes des Bâtiments de

France). J'accueille les personnes (NDLR : mariages, etc.) dans les locaux de la Direction de la citoyenneté et de la prévention, en face de la mairie. Nous avons prévu des travaux pour 2017 dans le cadre de notre agenda d'accessibilité programmé, notamment pour un ascenseur. Mais il faut réfléchir à comment ? Quelle est la façon la plus appropriée de l'intégrer ? Et avoir l'autorisation. >>

